



Litige avec un chauffagiste

Par **shipoo**, le **10/01/2008 à 22:28**

Suite à l'intervention de mon chauffagiste sur ma chaudière, et ceci dans le cadre d'un contrat qui ne doit entraîner aucune dépense de main d'oeuvre de ma part (seul les dépenses de matériel doivent être à ma charge). Celui-ci au lendemain de son intervention veut que je lui paye le dépannage. Or, lors de son intervention aucun papier justifiant de cette intervention n'a été produit. Il n'y a donc aucune preuve de cette intervention et surtout je n'ai accordé par écrit aucun accord d'intervention. Sans trace de cette intervention qui dans tous les cas doit être prise en charge dans mon contrat puisqu'aucune pièce n'a été changée quelle doit être mon attitude si mon chauffagiste se fait plus insistant et surtout s'il produit une facture rétroactive.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008 à 09:48**

Bonjour, rnrnSi vous disposez d'un document précisant que son intervention ne doit donner lieu à aucune facture liée à la main d'oeuvre, ne payez pas. rnrnS'il veut aller plus loin, il devra démontrer un achat de matériel rendu nécessaire par son intervention. rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etcheveryy-avocat.com